

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports** Question n° 287

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012033**

**Signataire : NL/MB**

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

**OBJET : Convention de financement pour les projets été - entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers**

**EXPOSE :**

La ville a répondu à l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales intitulé « Projets été » en direction des structures de loisirs.

Des sorties à la journée et des week-ends sont organisés pour des jeunes ne pouvant pas partir en vacances ; cette action vise ainsi à favoriser l'accès à des pratiques sportives de plein air,

La Caisse d'Allocations Familiales s'engage à participer financièrement aux dépenses de fonctionnement afférentes au projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer de la convention de financement pour les projets été entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports /  
Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2012033**

**Signataire : NL/MB**

**OBJET : Convention de financement pour les projets été - entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de convention de financement pour les projets été - entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune a la volonté de favoriser l'accès à des activités de plein air pour les jeunes albertivillariens,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE :** les termes de la convention passée entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers.

**AUTORISE :** Le Maire à signer la convention de financement pour les projets été - entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers.

**DIT QUE :** le montant de la subvention accordée à la commune est de 2 800 € et sera versée sous l'imputation :

service	nature	fonction	code action
401	7478	422	Subvention CAF 93

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 09/11/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 09/11/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué